



AlloSortir parle aux personnes handicapées

INNOVANT ET SIMPLISSIME : à l'initiative du Département, le 04 89 84 89 84 informe gratuitement les personnes handicapées sur l'offre touristique adaptée.

Où trouver un hôtel quand on se déplace en fauteuil roulant ? Comment choisir son menu faute de pouvoir le lire ? La réponse à ce casse-tête est désormais simple comme un coup de fil. « Lancé avec l'appui technique et financier du Conseil général, AlloSortir répond à un besoin insatisfait en matière d'informations liées aux loisirs : celui des Héraultais et des touristes souffrant de déficience motrice, visuelle ou mentale », résume Bertrand Mason, architecte conseil en handicap à la Mission départementale du tourisme.

Interactif, disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, ce serveur vocal fonctionne comme un portail internet. En plus simple : il suffit de composer le 04 89 84 89 84 depuis un fixe ou un mobile. Le système géolocalise votre position et vous indique vocalement les lieux accessibles à proximité : hôtels, restaurants, équipements culturels ou sportifs.

Dictez votre choix

La voix vous guide. A vous de lui dicter votre choix parmi trois modes de recherche : découverte des établissements proches, recherche par nom dans l'annuaire, recherche par mot clé. Horaires, animations, nouveautés, dernières minutes, mise en relation directe... Alimenté par les professionnels adhérents via une adresse internet dédiée, le message est diffusé en temps réel, y compris par SMS. Mieux : après s'être inscrit, chaque utilisateur peut personnaliser l'accueil

Tourisme et handicap : « La dynamique est lancée »

Pierre Rousseau,

Président de Cap Horizon, association pour les déficients visuels et tous les autres handicaps, à Montpellier.



d'AlloSortir en définissant son type de handicap. Reconnu à chaque appel, il reçoit alors une réponse à la carte.

Service gagnant

« Au prix d'une communication locale pour l'ensemble des utilisateurs, ce service est gratuit pour les personnes handicapées car pris en charge par le Conseil général », souligne Bertrand Mason. Tout le monde est gagnant : les utilisateurs apportent une valeur ajoutée au contenu en donnant leur avis sur un lieu répertorié, ou en parrainant leurs bonnes adresses pas encore labellisées « Tourisme et handicap ». Les établissements voient leurs efforts d'adaptation récompensés et bénéficient aussi d'une clientèle supplémentaire. « Et le Conseil général étoffe son fichier de professionnels et d'usagers, créant ainsi le premier réseau ciblé du genre en France », ajoute Lucinda Tavaris, fondatrice de la société montpelliéraine Proximité Vocale, à l'origine du procédé, et conceptrice du service. « C'est, dit-elle, une avancée considérable pour l'autonomie des personnes handicapées et la sensibilisation au handicap. »

PLUS D'INFOS Pour les professionnels au 0821 140 250 ou sur <http://monreseau.allosortir.com>

beaucoup s'arrêtent au coût des aménagements, sans voir les retombées économiques.

Exemple d'initiative ?

Grâce au dispositif « La mer ouverte à tous »¹, quarante plages héraultaises disposent aujourd'hui de matériel pour le cheminement sur le sable, la mise à l'eau, l'assistance... Et c'est à Balaruc qu'est né Audioplage, système pour la baignade en autonomie des non-voyants.

Où en est la démarche

« Tourisme et handicap » dans l'Hérault ?

La dynamique est lancée, notamment grâce au Comité départemental du tourisme. Le principal frein reste la méconnaissance de ce label par les professionnels. En outre,

¹ Cette action a valu au Conseil général de l'Hérault de faire partie des trois nominés au prix Territoria 2008 (innovation territoriale).

VRAI / FAUX

VRAI

Notre département est un pionnier du tourisme pour tous.

L'Hérault s'est engagé dans la démarche « Tourisme et handicap » dès la création du label en 2001. Il est aujourd'hui le premier département méditerranéen en termes d'accessibilité des installations touristiques et d'accueil recensé des touristes handicapés, avec 55 sites labellisés, dont la première plage en France pour la baignade en autonomie des non-voyants. www.herault-tourisme.com

ques et d'accueil recensé des touristes handicapés, avec 55 sites labellisés, dont la première plage en France pour la baignade en autonomie des non-voyants. www.herault-tourisme.com

www.herault-tourisme.com

FAUX

La prise en compte de l'accessibilité n'est pas obligatoire.

En vertu de la loi

« handicap », les établissements recevant du public doivent réaliser un audit d'accessibilité pour les personnes handicapées avant le 1^{er} janvier 2011 puis mettre en conformité leurs locaux d'ici à 2015. La législation concerne aussi les transports, la voirie et les espaces publics.

40%
des Français souffrent de déficiences.

650 millions de personnes handicapées dans le monde sont des touristes potentiels.

20 /

LE HAUT DÉBIT ARRIVE
À TOUTE ALLURE

10 /

PROTÉGER
LES ESPÈCES

40 /

LES BRONZÉS
FONT DU CH'TI



Largo Winch,
traits
héraultais